

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 28 avril 2022, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Étaient excusés : M. Mickaël COLIN, Mme Nadine NEAUX

Était absente : Mme Nathalie DEMELLIER

Pouvoirs : M. Mickaël COLIN à M. Anthony ARLOT, Mme Nadine NEAUX à M. Jacques AUGRIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Avelino RODRIGUES a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2022
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. CONTRAT DE DÉRATISATION
4. CNP ASSURANCES 2022 - AVENANT AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES « VERSION 2022 » DU CONTRAT 1406D
5. APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIE IDÉA POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SORÉGIES
6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR LA RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES
7. ACQUISITION DE MATÉRIEL
8. AVENANT N°1 – LOT 4 – CLOISONNEMENT – MARCHÉ PUBLIC - EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE SANITAIRES DU PERSONNEL
9. AVENANT N°1 – LOT 5 – ÉLECTRICITÉ – MARCHÉ PUBLIC - EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE SANITAIRES DU PERSONNEL
10. TRAVAUX A LA BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV'3
11. MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) - AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN SALLE DES ASSOCIATIONS – PLACE DE L'ÉGLISE 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS
12. EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU ET A L'ORGANISATION DU 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA PÉTANQUE CIVRAISIENNE
13. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ➔ Section G n° 1174 « 6 Route de Montmorillon »
- ➔ Section G n° 868 « Épinoux »
- ➔ Section D n° 1288 – 1289 – 1290 « 23 Le Petit Lizac »
- ➔ Section D n° 817 « Épinoux »

CONTRAT DE DÉRATISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ retient la proposition d'ECOLAB PREST France pour 6 interventions par an avec garantie de réintervention pour un montant de 1 316 € HT soit 1 579.20 € TTC.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

CNP ASSURANCES 2022 - AVENANT AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES « VERSION 2022 » DU CONTRAT 1406D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ☞ D'adopter l'avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 ».
- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406D.

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIE IDÉA POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SORÉGIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SORÉGIES IDEA applicable dès réception par SORÉGIES de la notification du contrat signé,
- ☞ Autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SORÉGIES IDEA

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR LA RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ Approuve la convention de mise à disposition de places de stationnement pour la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré :

- ✚ Décide d'acheter :
 - 2 autolaveuses – 6 668.16 € TTC (14 votants – 14 pour)
 - 3 défibrillateurs – 6 499.99 € TTC (14 votants – 14 pour)
 - 1 aspirateur traîneau sans sac – 339.90 € TTC (13 votants – 13 pour)
 - Panneaux « Interdit de stationner avec sigle poids lourd » - 250.70 € TTC (14 votants – 14 pour)
- ✚ Sollicite la subvention du Département de la Vienne dans le cadre de l'ACTIV'3 pour les 2 autolaveuses et les 3 défibrillateurs.
- ✚ Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- ✚ Dit que la dépense est inscrite en investissement.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

AVENANT N°1 – LOT 4 – CLOISONNEMENT – MARCHÉ PUBLIC - EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE SANITAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise BELLO L. a été choisie pour le lot 4 « Cloisonnement » pour un montant de 6 008.00 € HT.

En cours de chantier, il s'avère nécessaire de remplacer les panneaux stratifiés livrables qu'en juin 2022 (-2 000 € HT) par des cloisons de plâtre (830.96 € HT) avec la fourniture et la pose d'un bloc porte (550 € HT).

Le montant de l'avenant n°1 du lot 4 est de -619.04 € HT ; ce qui porte le montant du marché à 5 388.96 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ Approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 4 susvisé.

AVENANT N°1 – LOT 5 – ÉLECTRICITÉ – MARCHÉ PUBLIC - EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE SANITAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la SARL ROLAND VAILLIER a été choisie pour le lot 5 « Électricité » pour un montant de 3 905.28 € HT.

En cours de chantier, il s'avère nécessaire d'ajouter un radiateur avec une ligne d'alimentation avec protection dans le local détente du nouveau bâtiment (339.00 € HT) et de modifier une lampe – rajout d'un interrupteur et câble – suite à la création de la porte dans le dépôt existant (80.00 € HT).

Le montant de l'avenant n°1 du lot 5 est de 419.00 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 10.7290) ; ce qui porte le montant du marché à 4 324.28 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ Approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 5 susvisé.

TRAVAUX A LA BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV'3

Mme Ginette BOUYER est sortie et n'a pas participé à la délibération ni au vote pour les menuiseries.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré :

- ✚ décide de retenir :
 - La SARL MARQUIS & ROBERT pour les menuiseries pour un montant de 5 777.98 € TTC (13 votants – 13 pour)
 - L'entreprise BAUDIFFIER Dominique pour la peinture pour un montant de 2 284.80 € TTC (14 votants – 14 pour)
- ✚ Sollicite la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV'.
- ✚ Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) - AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN SALLE DES ASSOCIATIONS – PLACE DE L'ÉGLISE 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée. Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 23 février 2022. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la Nouvelle République 28 février 2022 et a été dématérialisé sur la plateforme www.marches-securises.fr le 23 février 2022, Réf. : Savigne_86_20220223W2_01, pour une remise des plis le vendredi 01 avril 2022 - 12H00 (heure locale du pouvoir adjudicateur).

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants avec leurs pondérations.

N° 1 - Prix des prestations (60 %). Ce critère sera noté sur 60 points.

N° 2 - Valeur technique (40%). Ce critère sera noté sur 40 points : Moyens humains et matériels dédiés au marché (5 points), méthodologie de mise en œuvre des travaux sur le chantier (10 points), fiches techniques – qualité des produits utilisés pour le chantier (10 points), dispositions pour le respect de l'environnement (5 points), liste des prestations similaires (5 points), attestation de visite (5 points).

La note finale des candidats sera sur 100 points.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 1^{er} avril 2022. Les plis ont ensuite été remis à la Maîtrise d'œuvre pour analyse.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre le 22 avril 2022 et étudié par la Commission le 27 avril 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide :

☞ d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération d'aménagement du presbytère en salle des associations aux entreprises suivantes :

LOT 01 : MACONNERIE – BÉTON ARMÉ :

- SARL TOP RENOV pour un montant de 53 722.80 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour les lots 02 et 03 Mme Ginette BOUYER s'est retirée et n'a pas participé au vote.

LOT 02 : MENUISERIES :

- SARL MARQUIS & ROBERT pour un montant de 15 912.74 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 03 : CLOISONNEMENT - PLAFOND :

- EURL BELLO CONSTRUCTION pour un montant de 21 941.00 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Ginette BOUYER regagne la séance.

LOT 04 : CARRELAGE :

- EURL BELLO CONSTRUCTION pour un montant de 18 963.00 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour les lots 05 et 06 M. Anthony ARLOT n'a pas fait usage du pouvoir de M. Mickaël COLIN.

LOT 05 : PLOMBERIE - SANITAIRE :

- SARL ROLAND VAILLIER pour un montant de 4 528.02 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 06 : ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE - VENTILATION :

- SARL ACF pe2c pour un montant de 21 691.80 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 07 : PEINTURE :

- SARL PIERRE GIRARD pour le montant de 8 142.65 € HT + l'option n°1 « Nettoyage » pour le montant de 600.00 € HT. Montant total de 8 742.65 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

RÉCAPITULATIF TOTAL DES TRAVAUX

- TOTAL MONTANT DE BASE : 144 632.01 € HT
- TOTAL DES OPTIONS : 600.00 € HT
- TOTAL GÉNÉRAL : 145 232.01 € HT

☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées.

EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU ET A L'ORGANISATION DU 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA PÉTANQUE CIVRAISIENNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de participer financièrement et accorde une subvention de :

- 200 € au Cycle Amical Civraisien à l'occasion de la Route d'Or qui se déroulera le mercredi 3 août 2022
- 50 € à la Pétanque Civraisienne à l'occasion du 60ème anniversaire le dimanche 14 août 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Classe externalisée
- Pont Napoléon
- Chemins empruntés par les véhicules pour le chantier éolien

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.